



Le 31 mai 2024

Surintendant Dyson Smith
Commandant intérimaire, Division G de la GRC
Sac postal 5000
Yellowknife NT X1A 2R3
dyson.smith@rcmp-grc.gc.ca

Objet : Priorités en matière de services de police 2024-2027

Monsieur le surintendant Smith,

J'ai le plaisir de vous faire part des priorités en matière de services de police pour 2024-2027, conformément à l'article 6 de l'Entente sur les services de police territoriaux.

Par le passé, les priorités en matière de services de police étaient élaborées chaque année, après l'examen des rapports sur les services de police communautaires et des commentaires reçus des gouvernements autochtones, des dirigeants communautaires, des partenaires et des fournisseurs de services. Si les priorités en matière de services de police continuent d'être orientées en fonction des échanges menés avec les partenaires et les intervenants, elles seront maintenant établies pour une période de trois ans afin de mieux répondre aux besoins en matière de services de police communautaires. Cette approche donnera à la GRC une nouvelle occasion d'élaborer des plans bien réfléchis sur une longue période, de produire des rapports cohérents et de démontrer et d'évaluer les résultats.

Les priorités pour 2024-2027 s'appuieront sur les mesures du rendement vis-à-vis des priorités en matière de services de police – incluses pour la première fois l'an dernier – et sur la poursuite des efforts visant à cibler les activités et les mesures liées à chaque priorité. Les priorités en matière de services de police continueront de faire l'objet de rapports annuels afin de démontrer les progrès réalisés et de les communiquer au public.

Les priorités en matière de services de police continuent de refléter et de respecter les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, les appels à la justice de l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, ainsi que les dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Priorité 1 : Cibler les interventions des forces de l'ordre de manière à réduire les drogues illicites et l'alcool de contrebande.

Le transport et la vente de drogues illicites et d'alcool de contrebande dans les collectivités des TNO demeurent une préoccupation importante. Les crimes violents recensés par la police, y compris les homicides et la violence liée aux armes à feu, ont augmenté ces dernières années.

Les organisations criminelles continuent de tirer parti des résidents vulnérables, et les collectivités expriment des préoccupations croissantes en matière de sécurité, signalant une augmentation de la consommation et du trafic de drogues, de la violence et d'autres crimes. L'incidence sur les jeunes autochtones, surtout les jeunes hommes, qui sont souvent ciblés, est particulièrement préoccupante.

Bien qu'il soit nécessaire de travailler dans tous les secteurs pour cibler les effets des drogues illicites et de l'alcool de contrebande, il faut continuer de mettre l'accent sur le maintien de l'ordre. Les efforts continus et accrus de la GRC pour réduire le transport et la vente de drogues illicites et d'alcool de contrebande aideront à abaisser à la fois la prévalence des crimes violents et la victimisation continue des résidents des TNO.

Priorité 2 : Continuer d'établir des relations solides avec les collectivités et les résidents autochtones.

Environ 50 % de la population des TNO est autochtone. Les pensionnats autochtones font partie de notre histoire récente et sont une cause de traumatismes intergénérationnels dans les collectivités des TNO. Cette priorité incite à continuer de faire preuve d'ouverture et de compréhension quant au fait que les expériences traumatisantes peuvent être transmises d'une génération à l'autre, et reconnaît que les traumatismes sont souvent associés à la dépendance, aux problèmes de santé mentale et à l'itinérance, ou en sont la cause. Ces situations peuvent souvent mener à des interactions involontaires avec la GRC.

Un dialogue cohérent – fondé sur l'établissement et l'application de priorités en matière de services de police – entre la GRC, les comités de justice communautaire et les dirigeants autochtones aidera à établir des relations axées sur la collaboration, à trouver des solutions communautaires et à accroître la confiance envers la police.

Priorité 3 : Fournir des services de police qui reflètent la reconnaissance et les efforts déployés pour réduire les préjudices causés aux femmes, aux filles, aux familles et aux enfants autochtones.

Le taux de violence familiale aux TNO est très élevé. Nous savons que la violence familiale, conjugale et sexuelle est sous-déclarée comparativement aux autres activités criminelles. Les femmes autochtones sont également plus susceptibles de souffrir de troubles liés à la consommation de substances psychoactives, de subir des traumatismes et d'être victimes d'un crime que les femmes non autochtones, ce qui accroît leurs interactions avec la police.

Il est essentiel de poursuivre le travail avec les partenaires et les intervenants, y compris les organisations non gouvernementales et les services communautaires aux victimes autochtones. Si les services de police sont guidés par les directives du Comité d'examen des enquêtes sur les agressions sexuelles de la Division G, par les pratiques exemplaires en matière de services de police et d'enquêtes tenant compte des traumatismes, par la compétence culturelle et par la consultation d'intervenants externes, de partenaires et d'experts, ils peuvent appuyer l'orientation des politiques, de la formation et des échanges avec le public de la GRC.

La GRC joue un rôle essentiel dans l'orientation des femmes, filles, familles et enfants autochtones vers les programmes et services locaux culturellement adaptés, notamment des endroits sûrs où

séjourner, des refuges pour victimes de violence familiale, des programmes de services aux victimes, des ordonnances de protection d'urgence et le programme gratuit de conseils et de services de représentation juridiques. Les enquêteurs, les superviseurs et les commandants de détachement sont encouragés à renforcer les relations avec les partenaires issus des services aux victimes et à tenir des réunions régulières pour échanger de l'information, cerner les préoccupations et travailler en collaboration pour soutenir les victimes. Dans certaines collectivités, la GRC peut également faire appel à des programmes comme les services aux victimes pour fournir un soutien supplémentaire en cas de traumatisme, lorsque les problèmes sociaux sont complexes.

Priorité 4 : Accroître la connaissance et la compréhension par les collectivités des rôles et responsabilités de la GRC.

La GRC a apporté d'importantes améliorations en vue d'accroître les échanges avec les médias au cours de la dernière année. Toutefois, pour les résidents des TNO, l'information publique sur les services de police et les activités criminelles dans leur collectivité est encore limitée. La sensibilisation et l'information accrues du public sur le travail des agents de la GRC, les services de police et les tendances nouvelles ou émergentes en matière d'activités criminelles permettront aux collectivités de mieux comprendre le rôle important que joue la GRC dans le soutien de la sécurité communautaire ainsi que ses efforts de réduction de la criminalité. La diffusion accrue de l'information auprès du public favorise la résolution proactive des problèmes, habilite les collectivités à prendre des décisions plus éclairées et suscite l'appréciation des efforts déployés par la GRC pour lutter contre le crime dans les collectivités.

Un résumé des activités et des mesures de rendement connexes pour chaque priorité est inclus à l'Annexe A. Ce résumé contribuera à surveiller et à mesurer les efforts de la GRC en vue de concrétiser ces priorités.

Je tiens à vous exprimer, ainsi qu'au personnel et aux membres assidus de la Division G, ma plus grande reconnaissance pour votre dévouement, votre engagement et vos efforts visant à soutenir la sécurité publique aux TNO.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. J. Simpson', with a stylized flourish at the end.

R. J. Simpson
Ministre de la Justice

Pièce jointe

c. c. Charlene Doolittle
Sous-ministre de la Justice

Mandi Bolstad
Sous-ministre adjointe de la direction du Solliciteur général, ministère de la Justice

Annexe A

Activités prioritaires et mesures du rendement des services de police des Territoires du Nord-Ouest (2024-2027)

Priorité 1 : Cibler les interventions des forces de l'ordre de manière à réduire les drogues illicites et l'alcool de contrebande.	
Activités	Mesures du rendement
a) Efforts des forces de l'ordre pour perturber les organisations criminelles, le trafic des drogues illicites et la contrebande d'alcool.	• Nombre d'enquêtes menées sur la drogue et le crime organisé. • Nombre et type d'armes saisies, et vérification d'un possible lien avec le crime organisé par collectivité. • Nombre, type et volume de drogues saisies par collectivité. • Nombre de personnes accusées de trafic de drogue par collectivité. • Nombre de résidents accusés de contrebande d'alcool. • Nombre d'appels liés à la contrebande d'alcool et au trafic de drogue par collectivité.
b) Collaborer avec des partenaires pour soutenir les programmes sociaux afin de reconnaître les personnes à risque et de travailler avec elles, notamment les jeunes, qui peuvent être vulnérables à l'influence du commerce de la drogue et d'autres formes de criminalité grave.	• Rapports sur les activités avec : ○ Comités de justice communautaire ○ Programmes de services aux victimes ○ Agents de la sécurité communautaire ○ Refuges et autres programmes sociaux liés au logement
Résultats prévus	
Les résidents des TNO disposent d'informations à jour et savent que la GRC intervient en cas d'incidents liés à la drogue et à la contrebande d'alcool.	
Priorité 2 : Continuer d'établir des relations solides avec les collectivités et les résidents autochtones.	
Activités	Mesures du rendement
a) La GRC participe à des réunions régulières pour discuter et rendre compte des services de police, des priorités et de l'orientation des nouveaux policiers avec les principaux intervenants.	• Nombre de réunions de définition des priorités des services de police avec les intervenants, notamment : ○ Comités de justice communautaire ○ Administrations municipales, et organisations et gouvernements autochtones • Nombre de collectivités ayant mis en place

	des lettres de collaboration et des priorités des services de police.
b) Séances d'information communautaires sur les interventions critiques pour expliquer les protocoles de sécurité dans les collectivités sans détachement.	• Nombre de réunions d'échange d'informations dans les collectivités sans détachement. • Nombre de patrouilles proactives et de réunions avec les dirigeants dans les collectivités sans détachement.
Résultats prévus	
Les dirigeants et les membres de la collectivité font part de leurs connaissances culturelles et participent à des activités de prévention du crime et de sécurité communautaire avec la GRC. La GRC gagne en visibilité.	
Priorité 3 : Fournir des services de police qui reflètent la reconnaissance et les efforts déployés pour réduire les préjudices causés aux femmes, aux filles, aux familles et aux enfants autochtones.	
Activités	Mesures du rendement
a) La GRC renforcera les relations avec les partenaires issus des services aux victimes et les défenseurs des victimes, et tiendra des réunions régulières pour échanger de l'information, cerner les préoccupations et collaborer pour soutenir les victimes.	• Nombre d'intervenants des services aux victimes accompagnant la GRC lors d'appels pour soutenir les victimes. • Nombre de personnes dirigées par la GRC vers des programmes de sécurité, notamment les services d'aide aux victimes, les refuges, les ordonnances de protection d'urgence et les programmes de conseils et de représentation juridiques indépendants. • Rapports semestriels de la GRC sur les données policières relatives à la violence familiale, conjugale et sexuelle aux TNO. • Matériel de sensibilisation du public aux victimes en vue d'encourager les signalements à la police et d'expliquer à quoi les victimes peuvent s'attendre lorsqu'elles signalent une agression sexuelle.
b) Les membres de la GRC reçoivent une formation sur la sensibilisation et la sécurité culturelles, et appliquent ces concepts à la prestation de leurs services.	• Nombre et type de membres de la Division G formés en sécurité culturelle; formation de sensibilisation à la compétence culturelle et aux pratiques tenant compte des traumatismes pour le personnel de la GRC.

c) La GRC dirige des comités d'examen des enquêtes sur les agressions sexuelles et la violence conjugale.	• La GRC élabore un programme de formation sur les agressions sexuelles qui traite des éléments suivants : les lois existantes sur le consentement; les outils d'enquête tenant compte des traumatismes; la violence fondée sur le genre; le renforcement des droits des victimes et des services de soutien; le renforcement des efforts de surveillance et d'examen; et l'inclusion des populations vulnérables reflétant les diverses cultures et communautés que la GRC sert. • Les détachements de la GRC ont établi des protocoles pour offrir des environnements sûrs, sécuritaires et privés pour permettre aux victimes de signaler une agression sexuelle. • Nombre d'examens menés par les comités d'examen des enquêtes sur les agressions sexuelles et la violence conjugale. • Nombre de membres de la GRC qui ont participé à des cours visant à accroître les connaissances sur la violence familiale, la violence conjugale et la violence sexuelle, et à les y sensibiliser (Lacunes courantes dans les enquêtes sur les affaires d'agression sexuelles; Droit du consentement et mythes entourant les agressions sexuelles; Adopter une approche adaptée aux traumatismes; instructions sur l'utilisation des codes de déclaration uniforme de la criminalité [DUC]).
--	---

Résultats prévus	
La GRC fournit des services de police adaptés, culturellement sûrs et qui tiennent compte des besoins des femmes, des filles, des familles et des enfants autochtones. Les intervenants et les résidents expriment leur confiance dans la GRC pour répondre aux besoins des femmes, des filles, des familles et des enfants autochtones victimes de violence familiale, de violence conjugale et de violence sexuelle aux TNO.	
Priorité 4 : Accroître la connaissance et la compréhension par les collectivités des rôles et responsabilités de la GRC.	
Activités	Mesures du rendement
a) Mieux faire connaître les programmes et services de la GRC grâce à des outils en ligne, à des activités en personne, aux médias sociaux, à la radio et à d'autres formes de mécanismes de communication, et veiller à ce que les membres de la GRC soient visibles et accessibles au public.	• Nombre de communications en ligne, en personne, dans les médias sociaux, à la radio et autres communications sur les programmes et services de la GRC aux TNO. • Nombre d'événements et d'activités communautaires auxquels la GRC participe.
b) La GRC collabore avec le ministère de la Justice pour veiller à ce que les informations sur les services de police soient à jour et accessibles au public, et pour faire connaître les nouvelles tendances.	• Nombre de rapports publics sur les activités policières de la GRC.
c) Veiller à ce que les membres de la GRC soient visibles et accessibles au public.	• Nombre de patrouilles communautaires, de réunions communautaires et d'événements.
Résultats prévus	
Les résidents des TNO connaissent le rôle de la GRC ainsi que ses programmes et services. La GRC est visible par les membres de la collectivité.	